

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour
les porteurs de grades académiques délivrés hors
université**

A.Gt 30-06-2006

**M.B. 05-09-2006,
erratum M.B. 16-10-2006**

Modification :

A.Gt 13-06-08 (M.B. 12-08-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, notamment son article 51;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2004 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances du 14 avril 2006;

Vu l'accord du Ministre du Budget du 2 mai 2006;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire, du 11 mai 2006;

Vu l'avis n° 40.541/2 du Conseil d'Etat, donné le 19 juin 2006, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition de la Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans le présent arrêté, on entend par :

Décret : le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités;

Tableau des passerelles : classement des grades académiques délivrés hors université qui donnent accès aux études de deuxième cycle à l'université, en fonction des trois catégories prévues dans le présent arrêté et figurant en annexe. Les catégories sont définies en termes de conditions d'accès.

Article 2. - Aux conditions reprises à l'alinéa 2, les étudiants porteurs d'un grade académique de transition ou d'un grade académique de type court délivré hors université dont l'intitulé est repris sous la catégorie I du tableau des passerelles, ont accès aux études de deuxième cycle à l'université mentionnées dans la cellule correspondante de la première colonne du tableau.

L'accès au deuxième cycle à l'université est conditionné par la réussite d'une année d'études préparatoires de maximum 60 crédits.

Article 3. - Aux conditions reprises aux alinéas 2 et 3, les étudiants porteurs d'un grade académique de transition ou d'un grade académique de



type court délivré hors université et dont l'intitulé est repris sous la catégorie II du tableau des passerelles, ont accès aux études de deuxième cycle à l'université mentionnées dans la cellule correspondante de la première colonne du tableau.

Au cours de la procédure d'admission, l'acquisition des matières prérequis pour les études visées peut être vérifiée. Cette vérification peut consister en un examen organisé au niveau universitaire ou interuniversitaire.

A l'issue de la procédure d'admission, le jury :

1° ou bien autorise l'accès immédiat de l'étudiant en première année de deuxième cycle sans que son programme ne puisse dépasser 75 crédits;

2° ou bien conditionne l'accès au deuxième cycle par la réussite d'une année d'études préparatoires de maximum 60 crédits.

Article 4. - Les étudiants porteurs d'un grade académique délivré hors université et dont l'intitulé est repris sous la catégorie III du tableau des passerelles, ont accès aux études de deuxième cycle à l'université mentionnées dans la cellule correspondante de la première colonne du Tableau.

L'étudiant peut se voir imposer par l'université un ou plusieurs enseignements supplémentaires, sans que le programme de la première année d'études de deuxième cycle de l'étudiant ne puisse dépasser 75 crédits.

Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, les étudiants porteurs d'un grade académique de transition ou d'un grade académique de type court n'ont accès aux études de deuxième cycle menant au grade de master en sciences du travail que moyennant la réussite d'un examen permettant de vérifier que l'étudiant a acquis les matières prérequis pour les études visées. Cet examen peut être organisé au niveau universitaire ou interuniversitaire.

Article 5. - Pour l'application du présent arrêté, le grade académique d'études de type court ou de deuxième cycle délivré hors université avant l'entrée en vigueur du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, dans une même discipline que celle visée dans une cellule de la catégorie I, II ou III du tableau des passerelles est assimilé au grade qui est mentionné dans cette cellule.

Pour l'application du présent arrêté, le grade académique d'études de premier cycle de type long délivré hors université avant l'entrée en vigueur du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, dans une même discipline que celle visée dans une cellule de la catégorie I, II ou III du tableau des passerelles est assimilé au grade qui est mentionné dans cette cellule, si le diplômé a également réussi au moins une année d'études de deuxième cycle dans la même discipline.

Par «même discipline», au sens des alinéas 1^{er} et 2, il faut entendre, en ce qui concerne l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, soit une même section, soit, si une section est divisée en sous-sections, une même sous-section et, en ce qui concerne l'enseignement supérieur artistique, il faut entendre un même domaine.

Article 6. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 fixant les dispositions générales applicables à la détermination par les autorités universitaires des conditions complémentaires auxquelles les étudiants qui sont porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont accès à des études universitaires de deuxième cycle et modifiant l'arrêté du 20 mars 1996 du Gouvernement de la Communauté française fixant les qualifications des grades académiques qui sanctionnent les études de base de premier et deuxième cycles ainsi que les qualifications du grade académique de docteur conféré après la soutenance d'une thèse, est abrogé.

Cet arrêté reste toutefois d'application pour l'étudiant inscrit pour la première fois jusqu'à l'année académique 2005-2006 dans une année préparatoire organisée conformément à l'arrêté visé à l'alinéa 1^{er}, et qui aura réussi cette année préparatoire au plus tard à l'issue de l'année académique 2006-2007. En outre, au cas où le programme de deuxième cycle universitaire auquel cette année d'études préparatoires donnait accès n'est plus organisé, l'université doit donner à l'étudiant un accès à un programme d'études correspondant sans que lui soient imposées des conditions complémentaires entraînant un allongement de la durée totale des études.

Il en va de même pour l'étudiant ayant réussi l'examen prévu par le même arrêté organisé jusqu'à l'année académique 2006-2007.

L'arrêté visé à l'alinéa 1^{er} reste en outre d'application pour l'accès immédiat, jusqu'à l'année académique 2006-2007, aux études de deuxième cycle prévu par l'article 4 de cet arrêté.

Article 7. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2004 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université, est abrogé.

Article 8. - Le présent arrêté entre en vigueur à partir de l'année académique 2006-2007.

Article 9. - Le Ministre qui a l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 juin 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique

et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET



Supérieur universitaire et non universitaire

Lois 31009

V.A.15

p.4

Légende :

AESI : Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur
 BA : Bachelor
 MA : Master
 C : grade de type court
 L : grade de type long

Annexe - Tableau des passerelles

Or : orientation
 Catégorie I : Catégorie I au sens de l'article 2 du présent arrêté
 Catégorie II : Catégorie II au sens de l'article 3 du présent arrêté
 Catégorie III : Catégorie III au sens de l'article 4 du présent arrêté

GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en philosophie	Nihil	Nihil	Nihil
MA en éthique	Nihil	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type court	Tout master de l'enseignement supérieur université
MA en sciences des religions	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type court	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type long	Tout master de l'enseignement supérieur hors université
MA en sciences des religions et de la laïcité	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type court	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type long	Tout master de l'enseignement supérieur hors université
MA en théologie	Nihil	Nihil	Nihil
MA en études bibliques	Nihil	Nihil	Nihil
MA en langues et littératures françaises et romanes, or, générale	BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C)	Nihil	MA en interprétation MA en traduction
MA en langues et littératures françaises et romanes, or, française langue étrangère	BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C)	Nihil	MA en interprétation (pour les langues concernées) MA en traduction (pour les langues concernées)
MA en langues et littératures modernes, or, générale	BA-AESI en Langues germaniques (C)	BA en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L.)	MA en interprétation (pour les langues concernées) MA en traduction (pour les langues concernées)
MA en langues et littératures modernes, or, germaniques	Nihil	BA en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L.)	MA en interprétation (pour les langues concernées) MA en traduction (pour les langues concernées)
MA en langues et littératures modernes, or, slaves	Nihil	BA en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L.)	MA en interprétation (pour les langues concernées) MA en traduction (pour les langues concernées)
MA en langues et littératures modernes, or, Arabes	Nihil	BA en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L.)	MA en interprétation (pour les langues concernées) MA en traduction (pour les langues concernées)
MA en langues et littératures anciennes, or, classiques	Nihil	Nihil	Nihil
MA en langues et littératures anciennes, or, orientales	Nihil	Nihil	Nihil



GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en linguistique	BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C) BA-AESI en Langues germaniques (C)	BA en traduction et interprétation (L)	MA en interprétation MA en traduction
MA en histoire	BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C)	Nihil	
MA en histoire de l'art et archéologie, or générale	Nihil	Nihil	MA en arts plastiques visuels et de l'espace
MA en histoire de l'art et archéologie, or musicologie	Nihil	Nihil	MA en musique
MA en histoire de l'art et archéologie, or archéométrie	Nihil	Nihil	Nihil
MA en information et communication	BA en communication (C) BA en écriture multimédia (C) BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C) BA-AESI en Langues germaniques (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA en droit (C) BA en relations publiques (C) BA-Bibliothécaire - Documentaliste (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en écologie sociale (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA en arts, du spectacle et techniques de diffusion et de communication (C) BA en publicité (C) BA en marketing (C) BA en gestion des ressources documentaires multimédia (C) BA en techniques de l'image (C) BA en techniques graphiques (C) BA en informatique de gestion (C) BA en informatique et systèmes (C)	BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L)	MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations Publiques MA en presse et information MA en interprétation MA en traduction MA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication MA en arts plastiques, visuels et de l'espace MA en musique MA en théâtre et arts de la parole
MA en communication multilingue			MA en interprétation MA en traduction



Supérieur universitaire et non universitaire

Lois 31009

V.A.15

p.6

GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en arts du spectacle	BA en relations publiques (C) BA en tourisme (C) BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Bibliothécaire - Documentaliste (C) BA-Conseiller(ère) sociale(e) (C) BA-Educateur(trice) spécialisé(e) en activités sociosportives (C) BA en communication (C) BA en écologie sociale (C) BA en écriture multimédia (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA en logopédie (C) BA-Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif (C) BA-Instituteur(trice) préscolaire (C) BA-Instituteur(trice) primaire (C) BA-AESI en Arts plastiques (C) BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI en Langues germaniques (C) BA-AESI en Sciences humaines, géographie, histoire et sciences sociales (C) BA en arts plastiques, visuels et de l'espace (C) BA en communication (C) BA en droit (C) BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (C) BA en techniques de l'image (C) BA en techniques graphiques (C)	BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L) BA en théâtre et arts de la parole (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L) BA en musique (L)	MA en arts plastiques, visuels et de l'espace MA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée spécialisée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en communication appliquée spécialisée - Relations publiques MA en presse et informations spécialisées MA en presse et information MA en traduction MA en interprétation MA en musique MA en théâtre et arts de la parole



GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences et technologies de l'information et de la communication	BA-Bibliothécaire - Documentaliste (C) BA en informatique de gestion (C) BA en informatique et systèmes (C) BA en techniques graphiques (C) BA en électronique (C) BA-AESI Français et français langue étrangère (C) BA-AESI Français et morale (C) BA-AESI Français et religion (C) BA-AESI en Langues germaniques (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA en communication (C) BA en droit (C) BA en écriture multimédia (C) BA-Conseillère sociale(e) (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA en techniques de l'image (C) BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (option multimédia) (C) BA en relations publiques (C) BA en marketing (C) BA en commerce extérieur (C)	BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L) BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L) BA en sciences industrielles (L)	MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en presse et information MA en traduction MA en interprétation MA en arts plastiques visuels et de l'espace MA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication MA en musique MA en théâtre et arts de la parole MA en presse et information
MA en sciences politiques, or générale	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseillère sociale(e) (C) BA en sciences administratives et gestion Publique (C) BA en droit (C) BA en communication (C)	BA en gestion publique (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L)	MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en communication commerciale MA en communication appliquée spécialisée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en communication appliquée spécialisée - Relations publiques MA en presse et information MA en interprétation MA en traduction



Supérieur universitaire et non universitaire

Lois 31009

V.A.15

p.8

GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences politiques, relations internationales	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C) BA en droit (C) BA en communication (C)	BA en gestion publique (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L)	MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en communication appliquée- Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée spécialisée- Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée- Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée spécialisée- Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée- Relations publiques MA en communication appliquée spécialisée- Relations publiques MA en presse et information MA en presse et informations spécialisées MA en interprétation MA en traduction
MA en administration publique	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C) BA en droit (C) BA en communication (C)	BA en gestion publique (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L)	MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en communication appliquée- Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée spécialisée- Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée- Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée spécialisée- Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée- Relations publiques MA en communication appliquée spécialisée- Relations publiques MA en presse et information MA en presse et informations spécialisées MA en interprétation MA en traduction



GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en études européennes	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C) BA en droit (C) BA en communication (C)	BA en gestion publique (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L)	MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en communication appliquée spécialisée - Relations publiques MA en presse et information MA en presse et informations spécialisées MA en interprétation MA en traduction
MA en sociologie	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C)	Nihil	Nihil
MA en anthropologie	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C)	Nihil	Nihil
MA en sociologie et anthropologie	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C)	Nihil	Nihil
MA en politique économique et sociale	BA en commerce extérieur (C) BA en comptabilité (C) BA en marketing (C) BA-AESI en Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C) BA en gestion des transports et logistique d'entreprise (C) BA en informatique de gestion (C) BA en droit (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en écologie sociale (C) BA en gestion des ressources humaines (C)	Nihil	
MA en sciences du travail	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université ayant échoué à l'examen d'entrée au MA	Nihil	Tout master de l'enseignement supérieur hors université Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université moyennant réussite d'un examen d'admission
MA en gestion des ressources humaines		Nihil	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA-Assistant(e) en psychologie (opt psycho du travail et orientation) professionnelle (C)



Supérieur universitaire et non universitaire

Lois 31009

V.A.15

p.10

GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences de la population et du développement	BA en assurances (C) BA en sciences administratives et gestion publique (C) BA en commerce extérieur (C) BA-Educateur(trice) spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (C) BA-AESI en Mathématiques (C) BA-AESI en Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en écologie sociale (C) Spécialisation en santé communautaire (C) BA en agronomie (C) BA en secrétariat de direction (C) BA en gestion des transports et logistique d'entreprise (C)	Tout bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type long	Tout master de l'enseignement supérieur hors université
MA en droit	Nihil	Nihil	Tout master de l'enseignement supérieur hors université
MA en criminologie	BA en droit (C) BA en sciences administrative et gestion publique (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en gestion des ressources humaines (C) BA en communication (C) BA en écologie sociale (C) BA-Educateur(trice) spécialisé en accompagnement psycho-éducatif(C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) Spécialisation en santé mentale et psychiatrie (C) BA en soins infirmiers (C) BA en chimie (C) BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C)	Nihil	MA-Ig commercial MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en sciences commerciales MA en gestion de l'entreprise
MA en sciences économiques, or générale	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences économiques, or économétrique	Nihil	Nihil	Nihil



GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences de gestion	BA en commerce extérieur (C) BA en comptabilité (C) BA en marketing (C) BA-AESI en Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C) BA en assurances (C) BA en gestion des transports et logistique d'entreprise (C) BA en e-business (C) BA en informatique de gestion (C)	BA-Ig commercial (L) BA en gestion publique (L) BA en gestion de l'entreprise (L) BA en traduction et interprétation (L)	MA-Ig commercial MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en sciences commerciales MA en gestion de l'entreprise MA en interprétation MA en traduction MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences industrielles (toutes finalités) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités)
MA en gestion culturelle	BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Bibliothécaire - Documentaliste (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en communication (C) BA-AESI en Arts plastiques (C) BA-AESI en français et français langue étrangère (C) BA-AESI en français et morale (C) BA-AESI en français et religion (C) BA-AESI en Langues germaniques (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA en arts plastiques, visuels et de l'espace (C) BA en communication (C) BA en commerce extérieur (C) BA en comptabilité (C) BA en marketing (C) BA-AESI en Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C)	BA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L) BA en communication appliquée (L) BA en traduction et interprétation (L) BA de la catégorie économique (L) BA en théâtre et arts de la parole (L)	MA en arts plastiques, visuels et de l'espace MA en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en presse et information MA en traduction MA en interprétation MA en musique MA en théâtre et arts de la parole MA de la catégorie économique MA architecte paysagiste MA en architecture
Ingénieur de gestion	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences psychologiques	BA-Assistant(e) en psychologie (C)	Nihil	Nihil



GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences de la famille et de la sexualité	Nihil		Nihil
	BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Conseiller(ère) social(e) (C) BA en soins infirmiers (C) BA-Accoucheuse (C)		
MA en logopédie	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences de l'éducation	Nihil	Nihil	Nihil
	BA-Assistant(é) en psychologie (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif (C) BA en logopédie (C)		
MA en médecine	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences de la santé publique	BA en audiologie (C) BA en bandagisterie-orthésiologie-prothésologie (C) BA-Technologie de laboratoire médical (C) BA en diététique (C) BA en ergothérapie (C) BA en logopédie (C) BA en podologie-podotherapie (C) BA en soins infirmiers (C) BA-Technologie en imagerie médicale (C) BA en secrétariat de direction - option médicale (C) BA-Assistant(e) social(e) (C) BA-Assistant(e) en psychologie (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA en agronomie (C) BA en gestion de l'environnement urbain (C) BA en écologie sociale (C)	Spécialisation en imagerie médicale et radiothérapie (C) Spécialisation en oncologie (C) Spécialisation en pédiatrie (C) Spécialisation en salle d'opération (C) Spécialisation en santé communautaire (C) Spécialisation en santé mentale et psychiatrie (C) Spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (C) Spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie (C) Spécialisation en biotechnologie médicale et pharmaceutique (C) BA en kinésithérapie (L) BA Accoucheuse (C)	MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences agronomiques MA en kinésithérapie
MA en sciences vétérinaires	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences biomédicales	BA en diététique (C) BA-Technologie de laboratoire médical (C) BA en chimie (C) BA en ergothérapie (C) BA en soins infirmiers (C) BA-Technologie en imagerie médicale (C)	Spécialisation en soins intensifs et en aide médicale d'urgence (C) BA-Accoucheuse (C)	MA en kinésithérapie
MA en sciences pharmaceutiques	Nihil	Nihil	Nihil



GRADÉS ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences de la motricité , or, Générale	BA-AESI en Education physique (C) BA Educateur(trice) spécialisé(e) en activités sociosportives (C) Spécialisation en psychomotricité (C)	Nihil	Nihil
MA en sciences de la motricité , or, éducation physique	BA-AESI en Education physique BA-Educateur(trice) spécialisé(e) en activités sociosportives (C) Spécialisation en psychomotricité (C)	Nihil	Nihil
MA en kinésithérapie et réadaptation	BA en kinésithérapie (L)	BA en kinésithérapie (L)	MA en kinésithérapie
MA en sciences mathématiques	Nihil	Nihil	Nihil
MA en statistiques (orientation générale)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie, construction, électricité, électronique, génie physique et nucléaire et géomètre) MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences agronomiques
MA en statistiques (orientation biostatistique)	BA en chimie (finalité biochimie) (C) BA en diététique (C) BA en informatique et systèmes (C) BA-Technologie de laboratoire médical (C) BA-Technologie en imagerie médicale (C) BA en agronomie (C)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences agronomiques MA en kinésithérapie MA en sciences industrielles (finalités, chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités)
MA en sciences actuarielles	Nihil	Nihil	Nihil
MA en sciences informatiques	BA en informatique de gestion (C) BA en informatique et systèmes (C) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités automatisation, électricité, électronique, mécanique, emballage et conditionnement, industrie et textile, génies physique et nucléaire) MA en sciences industrielles (finalités électronique, informatique) Spécialisation en informatique médicale
MA en sciences physiques	Nihil	Nihil	MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités automatisation, électricité, électronique, mécanique, informatique, mécanique, électronique, informatique, mécanique, emballage et conditionnement, industrie et textile, génies physique et nucléaire) MA en sciences industrielles (finalités, électronique, génie physique et nucléaire)
MA en sciences spatiales	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités automatisation, électricité, électronique, chimie, biochimie, construction et géomètre, génie physique et nucléaire) MA en sciences industrielles (finalités chimie, biochimie, géomètre)



Supérieur universitaire et non universitaire

Lois 31009

V.A.15

p.14

GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences chimiques	BA en chimie (C)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences industrielles (finalités chimie, biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie, emballage et conditionnement, industrie et textile) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en sciences biologiques	BA en agronomie (C) BA en chimie (C)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences industrielles (finalités chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA technologique de laboratoire médical (C) BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (finalités chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en biologie des organismes et écologie	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA en sciences agronomiques (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (finalités chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en bioinformatique et modélisation	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA en informatique de gestion (C) BA en informatique et systèmes (C) BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (finalités chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA en sciences géologiques	MA en sciences géographiques	Nihil	Nihil
MA en sciences géographiques , or climatologie	BA en agronomie (C) BA en sciences agronomiques (L)	BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences industrielles (finalité géomètre) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités constructions et géomètre) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie



GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en sciences géographiques , or, géométrie que et géométrie logie	BA en sciences industrielles (L) MA en sciences et gestion du tourisme	Nihil	MA en sciences industrielles (finalité géo-mètre) MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités constructions et géométrie) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l' ingénieur industriel en agronomie
	BA en commerce extérieur (C) BA en droit (C) BA en gestion des transports et logistique d'entreprise (C) BA en gestion hôtelière (C) BA en marketing (C) BA en relations publiques (C) BA en tourisme (C) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA en communication des ressources humaines (C) BA en secrétariat de direction (C) BA en comptabilité (C) BA en e-business (C) BA en écologie sociale (C)	BA-Ig commercial (L) BA en gestion publique (L) BA en gestion de l'entreprise (L) BA en communication appliquée (L) Spécialisation en management hôtelier (C) BA en traduction et interprétation (L) BA-AESI en Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) BA en communication des ressources humaines (C) BA en secrétariat de direction (C) BA en comptabilité (C) BA en e-business (C) BA en écologie sociale (C)	MA-Ig commercial MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en sciences commerciales MA en gestion de l'entreprise MA en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente MA en communication appliquée - Publicité et communication commerciale MA en communication appliquée - Relations publiques MA en presse et information
	MA en sciences et gestion de l'environnement	Nihil	MA-Ig commercial MA en sciences administratives MA en gestion publique MA en sciences commerciales MA en gestion de l'entreprise MA en sciences industrielles (finalités chimie, biochimie et textile) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA architecte paysagiste



GRADES ACADEMIQUES UNIVERSITAIRES VISES	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
MA en océanographie	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (finalité chimie, biochimie, géomètre) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités) MA en sciences agronomiques MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie
MA bioingénieur : sciences et technologies de l'environnement MA bioingénieur : sciences agronomiques MA bioingénieur : chimie et bio-industries	BA en agronomie (C) BA en chimie (C) BA-AESI en Sciences : biologie, chimie, physi- que (C)	BA en sciences agronomiques (L) BA en sciences industrielles (L)	MA en sciences agronomiques MA en sciences industrielles (finalité chimie et biochimie) MA en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie MA en sciences de l'ingénieur industriel (finalités chimie et biochimie) MA architecte paysagiste
MA Ig civil des mines et géologue MA Ig civil en chimie et science des matériaux MA Ig civil physicien MA Ig civil électricien MA Ig civil électromécanicien MA Ig civil mécanicien MA Ig civil biomédical MA Ig civil en informatique MA Ig civil en informatique et gestion MA Ig civil en mathématiques appliquées MA Ig civil des constructions MA Ig civil architecte	BA en sciences industrielles (L)	Nihil	MA en sciences industrielles (toutes finalités) MA en sciences de l'ingénieur industriel (toutes finalités)
	BA en architecture (L)	Nihil	Nihil

Vu Pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET



